

## **CONTRIBUTION AU PLAN PLURIANNUEL D'ENERGIE soumis à débat public en 2018**

***Le Conseil Économique et Social de l'île de Ré qui reprend les méthodes et les prérogatives du Conseil de Développement qui a du disparaître en 2014 propose de réaliser au deuxième semestre de 2018 une mission : "Transition écologique : enjeux et perspectives pour l'île de Ré"***

***Etat des lieux sur la production et la consommation d'énergie dans le territoire de Ré.***

☒ ***La facture énergétique du territoire (Ile de Ré) est de 54 millions d'€ pour 462 GWH soit 3051€ par habitant/an et 50% de la facture énergétique est liée à la consommation d'énergie fossile. 40% de la consommation est liée à l'habitat qui est composé pour 2/3 de résidences secondaires, ce qui laisse supposer qu'elle serait potentiellement beaucoup plus élevée avec un habitat permanent.***

☒ ***Ce territoire dispose d'atouts importants pour participer aux efforts de réduction de consommation et de production d'énergie avec un ensoleillement équivalent à Toulon (2300 heures/an), des vents thermiques et des marées (coefficient supérieur à 100 environ 30 jours par an) et de la houle.***

☒ ***Le PADD, débattu à la Communauté de Communes le 23/3/2017, inscrit dans son orientation N°17 (il y en a 18!) les économies d'énergie, la diminution des émissions de gaz et effets de serre et le développement des énergies renouvelables sans objectif de réduction de la consommation d'énergie ni de substitution d'énergies renouvelables.***

***Pour ce faire, il est nécessaire d'intégrer des objectifs quantifiables dans les études, documents programmatiques et cadres réglementaires pertinents et importants tel que le PLUi qui doit être mis au point au début 2019.***

***L'île de Ré ne peut non seulement s'exclure d'une démarche active et contributive aux objectifs nationaux en la matière mais doit aussi prendre une place particulière de territoire insulaire. Elle doit engager des actions propres au bénéfice de ses habitants, de son environnement, de sa biodiversité et de son écosystème. Ceci d'autant plus qu'elle est reconnue pour sa qualité de vie.***

***L'île de Ré devrait utiliser ses atouts pour servir d'exemple pertinent pour les réponses territoriales au changement climatique (à l'instar de l'île d'Oléron qui est répertoriée parmi les 12 TEPOS de la Région).***

***Notre pays s'est engagé dans un processus de transition énergétique afin de faire face aux menaces écologiques croissantes.***

***Les enjeux liés à la transition énergétique sont nombreux :***

- ② *La lutte contre le réchauffement climatique qui a de lourdes conséquences sur le climat, la santé, l'alimentation mais aussi les écosystèmes ;*
- ② *La réduction des gaz à effet de serre, ainsi que la recherche et le développement de solutions pour s'y adapter ;*
- ② *La maîtrise de la demande énergétique, qui à l'heure actuelle n'est pas durable ;*
- ② *La promotion de l'efficacité énergétique, primordiale pour réduire la facture des ménages, entreprises et collectivités ;*
- ② *La lutte contre la précarité en aidant les ménages concernés par exemple à opérer des travaux au sein de leur logement ou en leur proposant des tarifs sociaux ;*
- ② *L'encouragement des innovations car la recherche et le développement sont des facteurs déterminants pour la réussite de la transition énergétique.*

*La Communauté de Communes a demandé le 9 avril 2018 au CÉSIR de faire une mission lui permettant d'alimenter sa réflexion et ses actions pouvant être mises en œuvre sur :*

- 1. l'optimisation de l'efficacité énergétique, pour poursuivre l'effort déjà engagé par les communes en termes d'éclairage public, d'isolation thermique et de mobilité.*
- 2. les potentialités d'autres sources d'énergie : photovoltaïque, hydrolienne, solaire thermique, petit éolien terrestre, géothermie, biomasse, énergie de la houle... applicables au territoire de l'île de Ré.*

*Le dossier réalisé par le CÉSIR comportera un volet sur "l'état de l'art" en ce qui concerne les technologies nouvelles de production d'énergie "propre" ainsi qu'un benchmark et une proposition de méthode d'application à l'île de Ré.*

*Le CÉSIR devra rendre ses conclusions pour fin janvier 2019 au plus tard, de telle sorte que celles ci puissent être prises en compte par la Communauté de Communes dans l'élaboration du PLUi.*